

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

*Séance du 5 février 2015*

art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**

*Compte-rendu affiché le 13 février 2015*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2015*

qui ont pris part à la  
délibération **34**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35*

*Président : Mme Véronique SARSELLI*

*Secrétaire : M. RODRIGUEZ*

*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général  
des Services*

**OBJET**

**1**

**MOTION DE SOUTIEN  
À L'ACTION DE L'AMF –  
CONSÉQUENCES  
DE LA BAISSSE MASSIVE  
DES DOTATIONS  
DE L'ÉTAT**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO (à partir du rapport n° 7), AKNIN, MOUSSA,  
BARRELLON, BAVOZET, GOUBET (pouvoir à Mme SARSELLI  
jusqu'au rapport n° 6), VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI,  
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,  
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE,  
VALENTINO, PIOT, COATIVY, TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : MM. BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE),  
ALLES (pouvoir à Mme LOCTIN), GUERRY (pouvoir à  
Mme CAMINALE), COSSON (pouvoir à M. VALENTINO).*

Madame le Maire explique que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (6 abstentions et 3 élus ne prenant pas part au vote),  
ADOPTE la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI